

Procédure de demande de colis alimentaire

Pour venir en aide aux familles en difficulté ponctuelle ou à faible revenu, l'Association Solidarité-Dronne-Lary assure une distribution de colis alimentaire tous les 15 jours. Une participation financière est demandée par colis et doit être réglée à chaque distribution selon le nombre de personnes constituant le foyer.

Si vous souhaitez faire une demande de colis alimentaire vous devez constituer un dossier et le remettre au CCAS uniquement sur **SUR RENDEZ-VOUS au 05 46 04 93 00.**

DOCUMENTS à FOURNIR

Votre identité (pour la première demande uniquement)

- Copie du livret de famille et/ou Copie de la Carte Nationale d'Identité

Vos Revenus selon votre situation :

- Dernier Avis d'imposition (on non imposition) ET déclaration d'impôts** (*Les services du Trésor Public peuvent vous fournir la copie d'un avis d'imposition égaré.*)
- 3 dernières notifications** de la caisse d'allocations familiales (apporter votre n°CAF et votre code d'accès en cas d'impossibilité à fournir le document)
- 3 derniers relevés** de vos comptes courants et/ou livrets
- 3 Dernières fiche de paie** (ou bulletin de pension) **et/ou Justificatif** du dernier versement **Pôle Emploi**
- Autres justificatifs récents (pension invalidité ...)

Vos Charges

- Quittance de loyer récente (moins de 3 mois ou échéancier)
- Facture E.D.F. récente (moins de 3 mois ou échéancier)
- Facture de GAZ récente (moins de 3 mois ou échéancier)
- Factures RESE (eau et assainissement) récente ou échéancier)
- Facture de Téléphone (fixe et mobile) récente
- Facture d'assurance (voiture, logement) récente
- Justificatifs récents des autres charges (emprunts, échéancier dettes ...)

**Nous vous rappelons que toutes les ressources des personnes vivants au foyer
Doivent être mentionnées**

Merci de fournir une déclaration sur l'honneur pour les personnes sans revenus

Pour les enfants majeurs déclarés au foyer, bien vouloir justifier de leur situation.

Pour les enfants majeurs sans emploi, non indemnisés ou ne percevant pas le RSA, **faire une déclaration sur l'honneur.**